

Relations industrielles Industrial Relations



L'Université et la syndicalisation de ses professeurs, par André Desgagné et Roger Miller, (Étude spéciale no 3, réalisée pour le Conseil des Universités), Québec, Éditeur Officiel du Québec, 1975, 192 pp.

Gilles Dussault

Volume 31, Number 1, 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/028691ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/028691ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Dussault, G. (1976). Review of [*L'Université et la syndicalisation de ses professeurs*, par André Desgagné et Roger Miller, (Étude spéciale no 3, réalisée pour le Conseil des Universités), Québec, Éditeur Officiel du Québec, 1975, 192 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 31(1), 156–157.
<https://doi.org/10.7202/028691ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1976

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

RECENSIONS BOOK REVIEWS

L'Université et la syndicalisation de ses professeurs, par André Desgagné et Roger Miller, (Étude spéciale no 3, réalisée pour le Conseil des Universités), Québec, Éditeur Officiel du Québec, 1975, 192 pp.

« Cette étude est une relation objective de l'avènement du syndicalisme chez les enseignants de l'Enseignement supérieur.

Un groupe de spécialistes dans les domaines étudiés avaient acceptés (sic) de collaborer à la discussion du sujet et leurs commentaires sont groupés en deuxième partie de l'ouvrage, apportant aux lecteurs une information complémentaire très utile ».

Voilà en quels termes l'Éditeur Officiel du Québec propose, par la voie des journaux, l'ouvrage de Messieurs Desgagné et Miller au public. Prise au pied de la lettre, cette publicité nous fait espérer un ouvrage en deux parties dont l'une serait une histoire du syndicalisme chez les professeurs d'université et l'autre un ensemble de commentaires critiques formulés par des spécialistes de la question. Le lecteur qui prête foi à la publicité restera sur son appétit. La « relation objective » de l'avènement du syndicalisme universitaire est en fait une réflexion théorique sur le phénomène syndical à l'université en vue d'en cerner les principales dimensions. Ce travail constitue la première partie de l'ouvrage et en couvre, en fait, la presque totalité. On discutera plus loin de la valeur de la seconde partie.

L'objectif de Messieurs Desgagné et Miller est essentiellement de définir un cadre de référence qui permette à la fois d'interpréter l'apparition et l'évaluation du fait syndical dans l'enseignement supérieur et d'inventorier les problèmes et les choix auxquels sont confrontées les administrations universitaires du fait de son existence. Il ne s'agit pas de relater des événements, mais de construire un cadre conceptuel en vue de mieux évaluer la situation nouvelle créée dans l'université par la syndicalisation des professeurs.

Après avoir consacré un premier chapitre aux « causes plausibles » de l'émergence de ce type de syndicalisme, ils tentent d'identifier les principaux problèmes techniques (chapitre II) et politiques (cha-

pitre III) auxquels il donne naissance: problèmes de la définition des statuts d'employeur et d'employé, du champ de négociation, des règles devant régir les rapports entre les parties, problèmes de la forme à donner au gouvernement universitaire, des « missions » à confier aux universités, etc...

Les auteurs ne cherchent pas tant à déterminer les « bonnes » solutions à ces problèmes qu'à faire l'inventaire des réponses possibles. En revoyant la littérature sur le sujet, ceux-ci ont construit ou repris, à cette fin, des typologies de pratiques syndicales (utilitariste, cogestionnaires, d'intégration, de classe, d'opposition...), d'organisation universitaire (corporatiste, travailliste, managériale, communaliste), de « missions » universitaires, pour encadrer la réflexion sur le phénomène de la syndicalisation des professeurs d'université. Et c'est à l'intérieur de ce cadre qu'ils invitent gouvernants, administrateurs d'universités et syndicats à poser le problème de leurs relations.

C'est là une démarche analytique qui laissera sur leur faim ceux qui attendaient une étude empirique de l'évolution des relations professionnelles en milieu universitaire; la durée excessive des premières négociations collectives dans certaines universités (Laval, Sherbrooke), les raisons et les implications de l'affiliation des syndicats de professeurs tantôt à une Fédération Universitaire (F.A.P.U.Q.), tantôt à une centrale syndicale (C.S.N., C.E.Q.), etc., voilà des questions qu'on aurait souhaité voir abordées de front mais qui le ne sont que de très loin. En effet, les auteurs, au nom d'une certaine « objectivité », ont pris un tel recul d'avec la réalité que le lecteur a parfois l'impression que celle-ci n'est plus l'objet de l'analyse.

La seconde partie de l'ouvrage, une vingtaine de pages, est supposée apporter au lecteur une « information complémentaire très utile ». En fait, le lecteur n'y trouvera pas grand chose, sinon la preuve de l'inefficacité de la méthode de travail proposée par le Conseil des Universités pour la rédaction de cet ouvrage: un auteur (M. Desgagné qui s'est adjoint un collaborateur) rédige le texte et le soumet, au fur et à mesure, à un panel de cinq spécia-

listes qui commentent et critiquent son travail. À lire les commentaires, il ne semble pas que l'expérience ait été très heureuse: M. Yves Dulude de l'IRAT avoue l'échec de la formule, même si le Dr. Claude Fortier, président de la Société royale du Canada et le juge Alan B. Gold — qui avoue presque ne pas avoir lu l'ouvrage — s'en déclarent enchantés (dans leurs commentaires d'une dizaine de lignes). En fait, deux « spécialistes » sur cinq, seulement, nous offrent des commentaires le moins durement consistants. M. Raymond Laliberté, ex-président de la C.E.Q., dont la confiance en la formule du panel était plus que mince au départ, a honnêtement joué le jeu jusqu'au bout. Il se dit en total désaccord avec les orientations de base du document et regrette n'avoir pu en influencer la rédaction. (M. Fortier voyait, lui, dans le rapport Desgagné un reflet fidèle du « consensus établi par les membres du panel », comme quoi on trouve de tout dans un livre). Sa critique porte à la fois sur la démarche de l'analyse et sur ses présupposés idéologiques: « Par choix idéologique tout autant que par commodité analytique, je préfère un schéma d'analyse qui ne restreigne pas obligatoirement le syndicalisme à la seule conception orthodoxe du faux équilibre du rapport des forces, au sein d'un système de relations pratiquement immuable » (p. 182). C'est le seul commentaire qui ajoute quelque chose d'« utile » au texte de M. Desgagné. L'autre spécialiste était M. Jacques St-Pierre, vice-recteur à l'Université de Montréal, qui s'est attardé à des points précis du texte, à des affirmations à nuances, etc.

Au total, cet ouvrage décevra plus qu'il ne satisfera: c'est un document qu'on a voulu objectif au point, peut-être, de l'aseptiser. Il nous apparaît plus que nécessaire, à ce moment-ci, d'accroître la somme de connaissances empiriques sur le syndicalisme universitaire en général et au Québec en particulier, si on veut en comprendre l'évolution. L'ouvrage de MM. Desgagné et Miller a justement besoin d'une contrepartie empirique qui permette la confrontation de leurs thèses à la réalité.

Gilles DUSSAULT

Université Laval

Le Code civil et les rapports de classes, par D. Brunelle, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 1975, 119 pages.

« Le travail ne peut pas devenir un jeu » (L. Marx).

Dans son ouvrage fortement inspiré de la dialectique marxiste, l'auteur réussit presque à nous convaincre que le travail renvoie, dans notre système juridique, à un état de servitude. L'analyse tend essentiellement à démontrer que le droit de la propriété privée et le contrat de travail déterminent des rapports capitalistes de production-distribution-consommation et instituent consécutivement des rapports de classes. Ces rapports capitalistes entraînent l'obligation de travailler pour vivre et asservissent le travailleur face aux propriétaires des moyens de production.

L'auteur étudie successivement « La propriété privée et le louage d'ouvrage » et « Le pouvoir sur le travail ». Cette étude est suivie d'« Une analyse sociologique de la loi canadienne de l'assurance-chômage ». Tous ces thèmes ne sont que l'occasion pour rappeler les critiques classiques à l'encontre du système juridique libéral (bourgeois/capitaliste). Le principal mérite de cet ouvrage est d'avoir démontré que notre système ne consacre pas le droit aux travailleurs à une quote-part du produit social, reconnaissance d'où découlerait logiquement celle de la valeur « travail-temps » consacrée comme fondement social de la valeur des marchandises et biens. Exception faite de ce mérite, cette étude n'apporte rien de nouveau à la démarche traditionnelle du matérialisme dialectique. Il s'agit par contre de la première étude valable où le Code civil du Québec a été l'occasion de l'application de cette dialectique.

À notre avis, l'ouvrage de monsieur Brunelle devrait être lu par tous les juristes qui s'intéressent aux rapports de travail. Les lecteurs éventuels doivent cependant être avisés que l'analyse est conduite de façon très abstraite.

Rodrigue BLOUIN

Université Laval

Études de droit du travail offertes à André Brun, Paris, Librairie sociale et économique, 1974, 622 pages.

Les intéressés au droit du travail, et plus particulièrement au droit comparé du travail, seront plus que comblés en consultant les *Études de droit du travail* offertes au professeur André Brun. On concevra facilement au nombre de collaborateurs qui ont contribué à ce recueil jusqu'à quel point le professeur Brun a su marquer de sa présence les milieux universitaire et professionnel.